

**REUNION DU
COMITE SYNDICAL**

21 novembre 2009

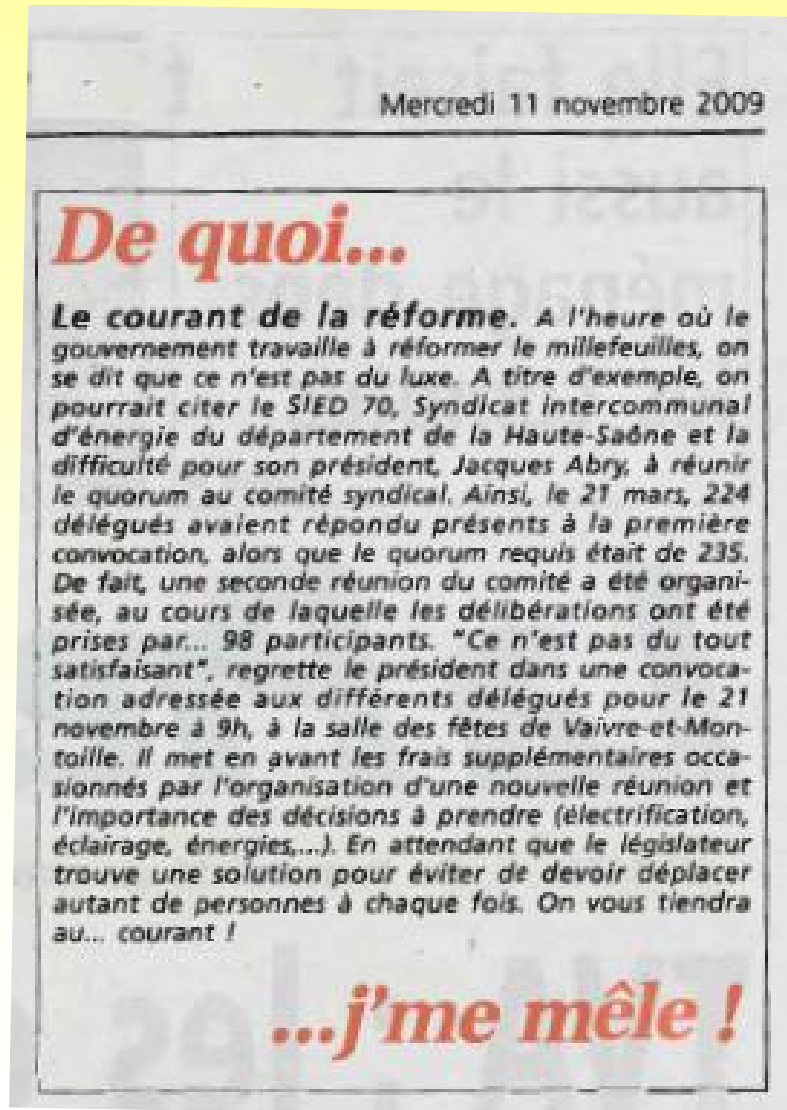
+ Membres du Comité : 480

+ Quorum : 241

+ Présents ce jour :

+ Nombre de votants :

+ Faut-il remercier la Presse de Vesoul qui a publié l'article suivant ?



+ Le nombre des délégués et la représentation des adhérents est une question qui avait déjà été abordée.

+ Faut-il se reposer la question ?

Les travaux du Bureau syndical

- ✚ Depuis la réunion du Comité du 31 mars dernier, le Bureau du SIED 70 s'est réuni à 5 reprises : les 29 avril, 18 juin, 17 juillet, 15 septembre et 9 novembre.
- ✚ Le président et les vice-présidents se sont réunis plusieurs fois en dehors du Bureau.
- ✚ Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables a été convoqué 1 fois.
- ✚ Le recueil des actes administratifs qui a été transmis à l'ensemble des délégués titulaires et des maires non délégués, relate les décisions prises par le Comité, le Bureau syndical et le Conseil d'exploitation de la Régie.

Les travaux des commissions

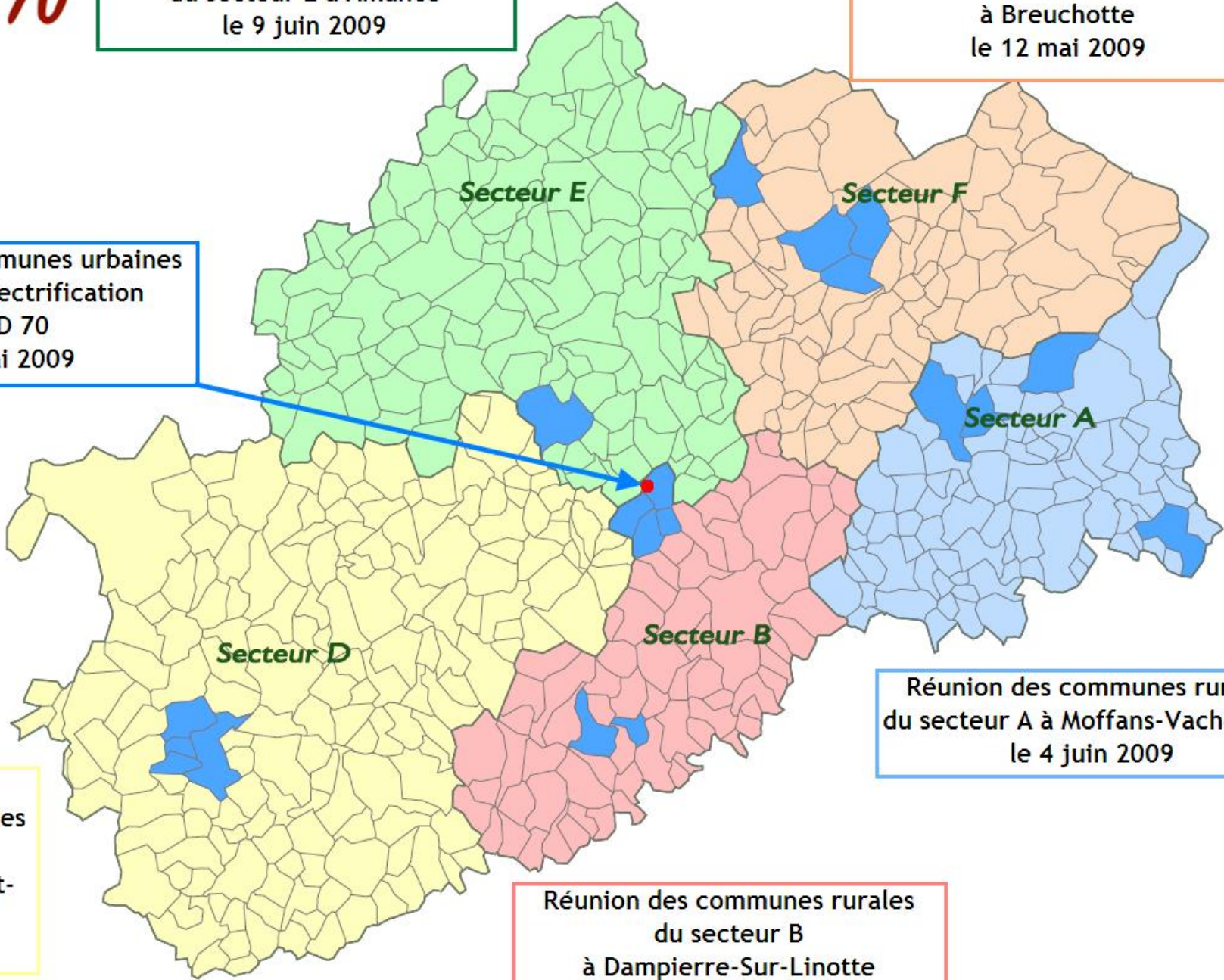
Commission	Président	Dates des réunions
Travaux	Raymond BILQUEZ	5 mai, 12 mai, 13 mai, 19 mai, 4 juin et 9 juin
Energie-bois	Robert BOURQUIN	3 mars, 3 juillet et 13 octobre
Environnement	Gaëlle CHOUKRA-ALLAH	11 mars et 3 juillet
Concession	Gilles MARTINET	28 avril et 23 juin



Réunion des communes rurales
du secteur E à Amance
le 9 juin 2009

Réunion des communes
rurales du secteur F
à Breuchotte
le 12 mai 2009

Réunion des communes urbaines
au sens de l'électrification
au SIED 70
le 13 mai 2009



Réunion des communes rurales
du secteur A à Moffans-Vacheresse
le 4 juin 2009

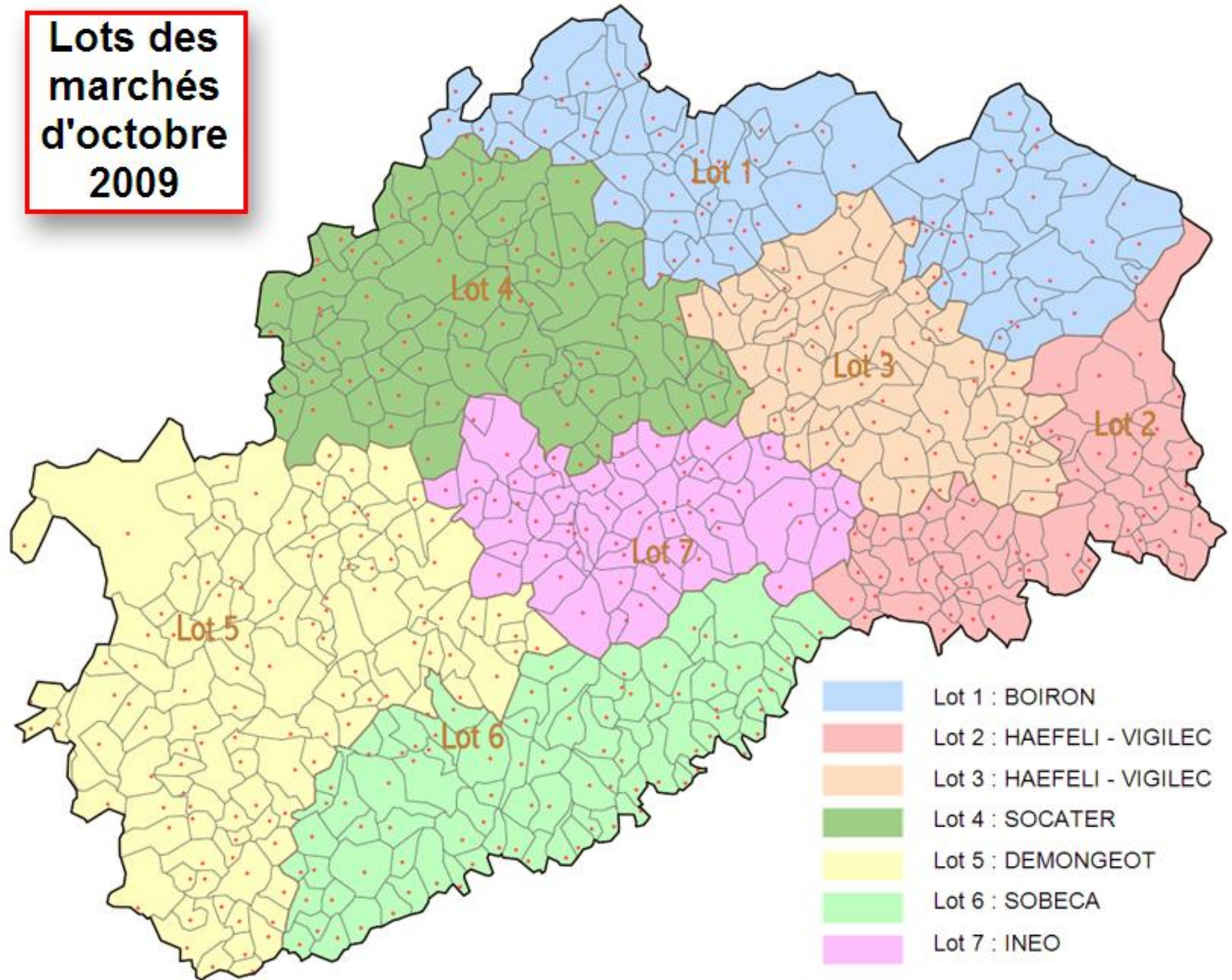
Réunion des
communes rurales
du secteur D
à Beaujeu-Saint-
Vallier
le 5 mai 2009

Réunion des communes rurales
du secteur B
à Dampierre-Sur-Linotte
le 19 mai 2009

Les faits importants

- ✚ L'annulation des marchés de travaux par décision du Tribunal administratif de Besançon du 18 juin 2009
- ✚ Des contrats de transaction sont passés avec les entreprises pour l'achèvement des commandes passées
- ✚ Le lancement d'une nouvelle consultation avec des modifications :
 - ✚ les postes de transformation, transformateurs et armoires de coupure seront achetés directement par le SIED 70
 - ✚ les prix des câbles sont diminués par comparaison aux prix du barème d'ERDF
- ✚ La signature de nouveaux marchés le 29 septembre selon la répartition suivante :

**Lots des
marchés
d'octobre
2009**



Les faits importants

- + La modification des relations financières avec ERDF :**
- + L'abandon par ERDF des tickets de raccordement (bleus, jaunes et verts) au 1^{er} janvier 2009**
- + La mise en place de nouveaux barèmes se rapprochant des coûts réels de travaux et la mise en place d'un coefficient de réfaction pour tenir compte de la part couverte par le tarif (PCT) d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE)**
- + La suppression de la redevance d'investissement pour les opérations relevant de la PCT**
- + La signature le 26 juin 2009 d'un protocole entre la FNCCR et ERDF concernant la PCT**

Les grands principes du protocole PCT

- + Pour les extensions non financées par le FACE, remplacer la redevance de concession versée 2 ans après les travaux par la PCT versée 3 mois après les travaux (la contribution du demandeur étant au plus égale au coût des travaux diminués de la PCT)**
- + Maintenir les équilibres financiers de chaque contrat de concession**
- + Valoriser les travaux à partir des bordereaux de prix des maîtres d'ouvrage**
- + Mettre en œuvre le dispositif au 1^{er} janvier 2010, pour les remises d'ouvrages datées postérieurement à cette date**

Les faits importants

L'orientation de l'activité du SIED 70 vers les économies d'énergies et la réponse à l'appel à projets « Conseils en énergie partagés » (CEP) :

- + Information de l'ADEME et du Conseil régional du 30 juillet 2009
- + Décision du Bureau du 15 septembre, après que le dossier ait été étudié en réunion des vice-présidents début août
- + Avis favorable du jury sous réserve
- + Décision d'accord de financement de la Région du 19 novembre

Les faits importants

Les « Conseils en énergie partagés » (CEP) : le travail d'un conseiller consiste à :

- + visiter les bâtiments communaux et effectuer un relevé des factures d'énergie et d'eau sur trois ans
- + analyser de façon détaillée les consommations et proposer des préconisations d'économies d'énergie et d'eau
- + proposer un plan d'action personnalisé
- + suivre chaque année les consommations d'énergie et d'eau
- + sensibiliser aux économies d'énergie et d'eau les usagers

Les faits importants

L'orientation de l'activité du SIED 70 vers les économies d'énergies et la réponse à l'appel à projets « Conseils en énergie partagés » (CEP) :

- + Les réserves de l'ADEME concernent le périmètre d'action du conseiller
- + L'ADEME demande des territoires contigus
- + Le SIED 70 penchait sur des territoires de volontaires
- + Nous rentrerons dans le détail lors du débat d'orientations budgétaires, à partir des coûts envisagés

Les travaux d'électrification

Le programme de la tranche AB du FACE épuisé fin juin 2009:

- ✚ Ne restait à cette époque qu'une somme de 110 000 €, soit 2,6% de la dotation initiale attribuée au département de la Haute-Saône (1 765 400 €)
- ✚ Certains travaux ne pouvaient attendre mars 2010 pour être réalisés
- ✚ D'où la décision du Bureau, d'anticiper la réalisation de travaux urgents si les financeurs acceptaient de prendre en charge les éventuels surcoûts si les règles de financement étaient modifiées
- ✚ Une avance de trésorerie acceptable pour le syndicat, sans obligation de recourir à l'emprunt à court terme

La réforme des collectivités territoriales

Un projet de réforme qui concerne le SIED 70 par 2 mesures envisagées :

- ✚ 50 % minimum financés par le maître d'ouvrage pour les projets cofinancés par plusieurs collectivités, sauf cas particuliers. Ce n'est actuellement pas le cas pour les travaux réalisés avec l'aide du FACE ou du département
- ✚ Un achèvement de la carte intercommunale début 2014; la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie n'ayant pas permis d'atteindre son but initialement envisagé

Rappel de la loi du 7 décembre 2006 :

"L'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution, exploité en régie ou concédé, est la commune ou l'établissement public de coopération auquel elle a transféré cette compétence, ou le département s'il exerce cette compétence à la date de publication de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. ...

... Toutefois, lorsque les attributions prévues par le présent article ne sont, pour les réseaux publics de distribution d'électricité, exercées ni par le département ni, au terme d'un délai d'un an suivant la date de publication de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, par un unique syndicat de communes ou syndicat mixte sur l'ensemble du territoire départemental ou sur un ensemble de territoires départementaux contigus, ...

... le ou les représentants de l'Etat dans le ou les départements engagent, dans le cadre des dispositions prévues au 2° du I de l'article L. 5211-5, la procédure de création d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte pour l'exercice de ces compétences sur l'ensemble du territoire départemental ou sur un ensemble de territoires départementaux contigus."

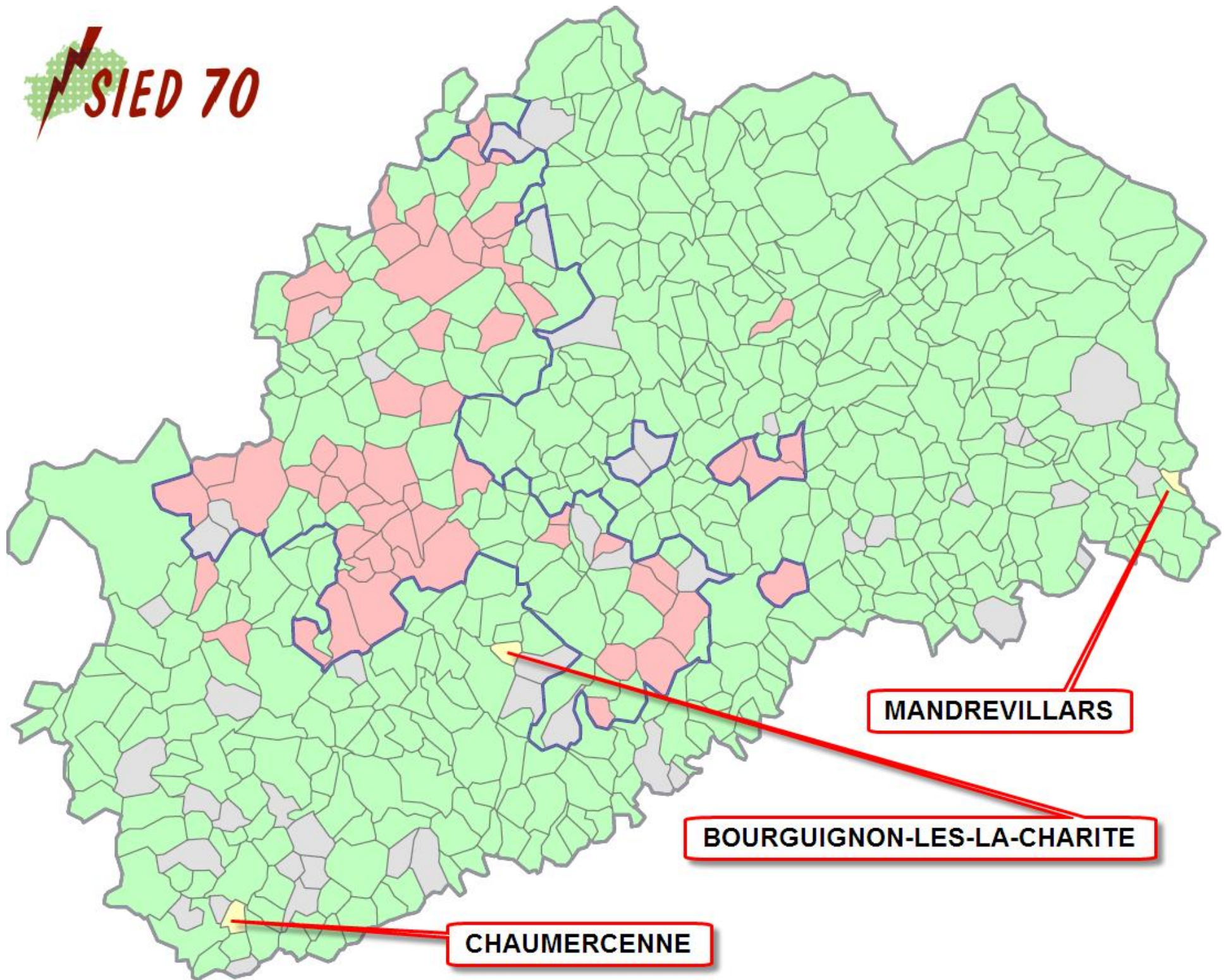
L'extension du territoire syndical

✚ Après la décision des conseils municipaux de **CHAUMERCENNE, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE** et **MANDREVILLARS**, la situation est la suivante :

Distributeur d'électricité	Nombre de communes		Population des communes		
	du département	adhérentes	du département	adhérentes	Taux
ERDF	419	381	211 489	198 798	94,00%
SCICAE	126	62	24 726	10 223	41,35%
Total	545	443	236 215	209 021	88,49%

✚ Le Comité est appelé à accepter ces demandes d'adhésion.

 **SIED 70**





La liste des communes ERDF non adhérentes

Commune	Canton
ACHEY	DAMPIERRE-SUR-SALON
AILLEVANS	VILLERSEXEL
ANDORNAY	LURE SUD
BONBOILLON	MARNAY
BRESILLEY	PESMES
CHAGEY	HERICOURT EST
CHAMPAGNEY	CHAMPAGNEY
CHAMPVANS	GRAY
CHAVANNE	HERICOURT OUEST
CIREY	RIOZ
CORRE	JUSSEY
COURCHATON	VILLERSEXEL
COURCUIRE	MARNAY
COURMONT	HERICOURT OUEST
CREVENEY	SAULX
CUGNEY	MARNAY
DEMANGEVELLE	JUSSEY
ECUELLE	AUTREY-LES-GRAY
EHUNS	SAINT-SAUVEUR

Commune	Canton
FAVERNEY	AMANCE
HUGIER	MARNAY
MAIZIERES	RIOZ
MANTOCHE	AUTREY-LES-GRAY
NOIRON	GRAY
ONAY	GRAY
OPPENANS	VILLERSEXEL
PALANTE	LURE SUD
PIN	MARNAY
RECOLOGNE-LES-RIOZ	RIOZ
RESIE-SAINT-MARTIN (LA)	PESMES
RIGNY	AUTREY-LES-GRAY
SAINTE-REINE	FRESNE-SAINT-MAMES
SAUVIGNEY-LES-PESMES	PESMES
TROMAREY	MARNAY
VADANS	PESMES
VANDELANS	RIOZ
VEREUX	DAMPIERRE-SUR-SALON
VERGENNE (LA)	VILLERSEXEL



La commission consultative des services publics locaux

Avis du Comité du 21 mars 2009 sans délibération le 31:

- + Le président du SIED 70 et les 5 vice-présidents**
- + des membres du Comité : candidats le 21 mars :**
 - + Bernard VENET de CHARCENNE**
 - + Denis GRANDJEAN de NOIDANS-LES-VESOUL**
 - + Luc PLOUSEY de CHARIEZ**
 - + Georges CARRY de SAULNOT**
 - + Guy PELLETIER de FRETIGNEY-ET-VELOREILLE**
 - + Franck GUENOT de BUCEY-LES-TRAVES (suppléant)**
- + 1 représentant des 7 associations citées dans le rapport et de l'association des communes forestières (à la demande le 21 mars d'Annie BARRET de FOUGEROLLES)**

Les budgets 2009

✚ La situation de la trésorerie hier était la suivante :

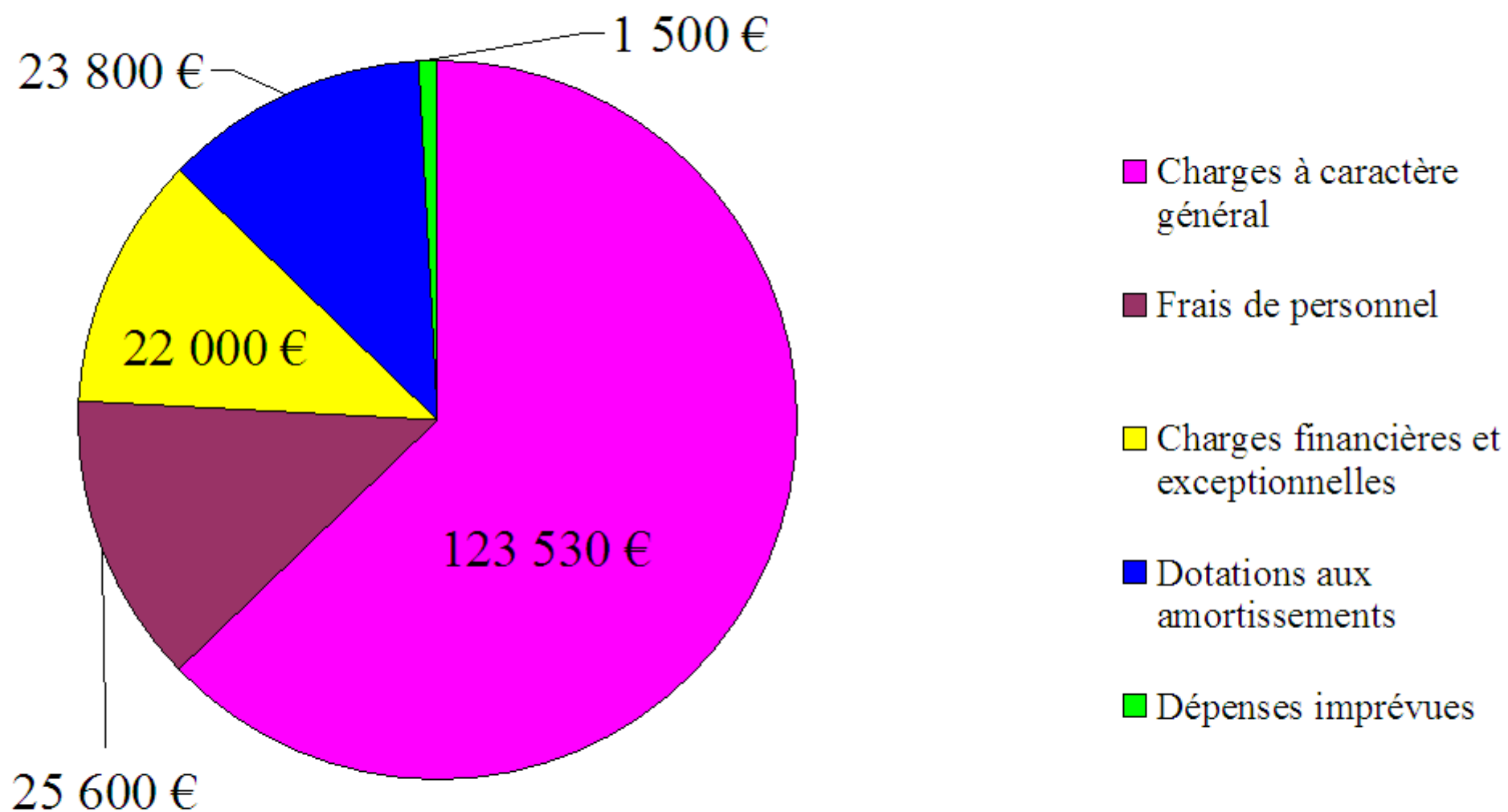
Situation des comptes au 20/11/09	Montant en caisse	Total des dépenses budgétées non payées	Total des recettes budgétées non encaissées
Budget principal	4 059 495 €	1 219 741 €	2 688 794€
Budget Régie	401 035 €	9 537 €	21 613 €

Le budget 2009 de la régie des ENR

- ✚ Une décision modificative pour permettre un contrôle du détecteur de fuites et le paiement de l'impôt sur les sociétés
- ✚ Un budget supplémentaire de rattrapage avec les explications fournies dans le rapport
- ✚ Un budget consolidé selon le tableau ci-dessous

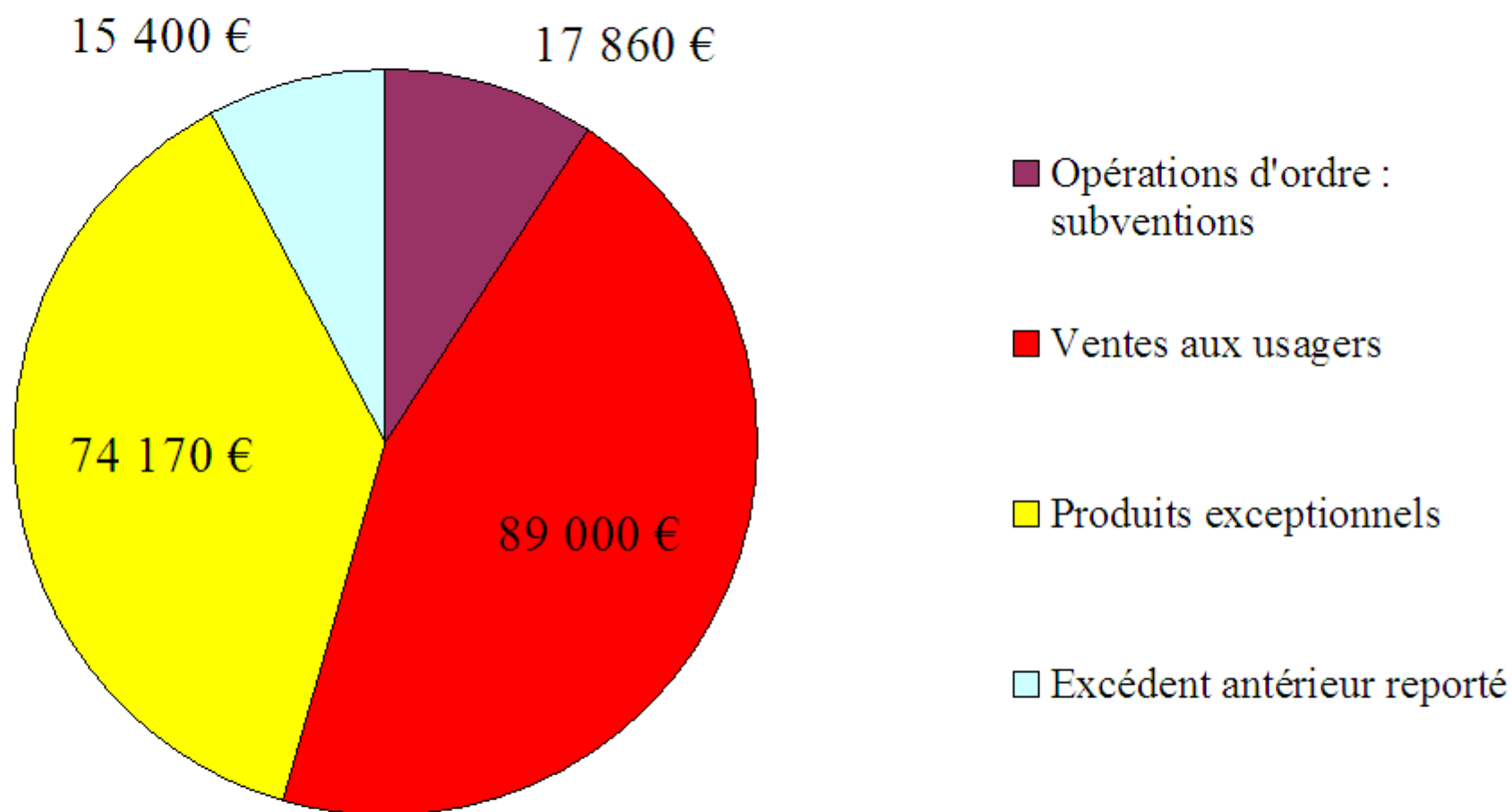
	Exploitation		Investissement		Solde
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
BP	200 000 €	284 200 €	34 800 €	81 800 €	131 200 €
BS	-3 570 €	-87 770 €	15 250 €	3 530 €	-95 920 €
Total	196 430 €	196 430 €	50 050 €	85 330 €	35 280 €

DEPENSES D'EXPLOITATION : 196 430 €



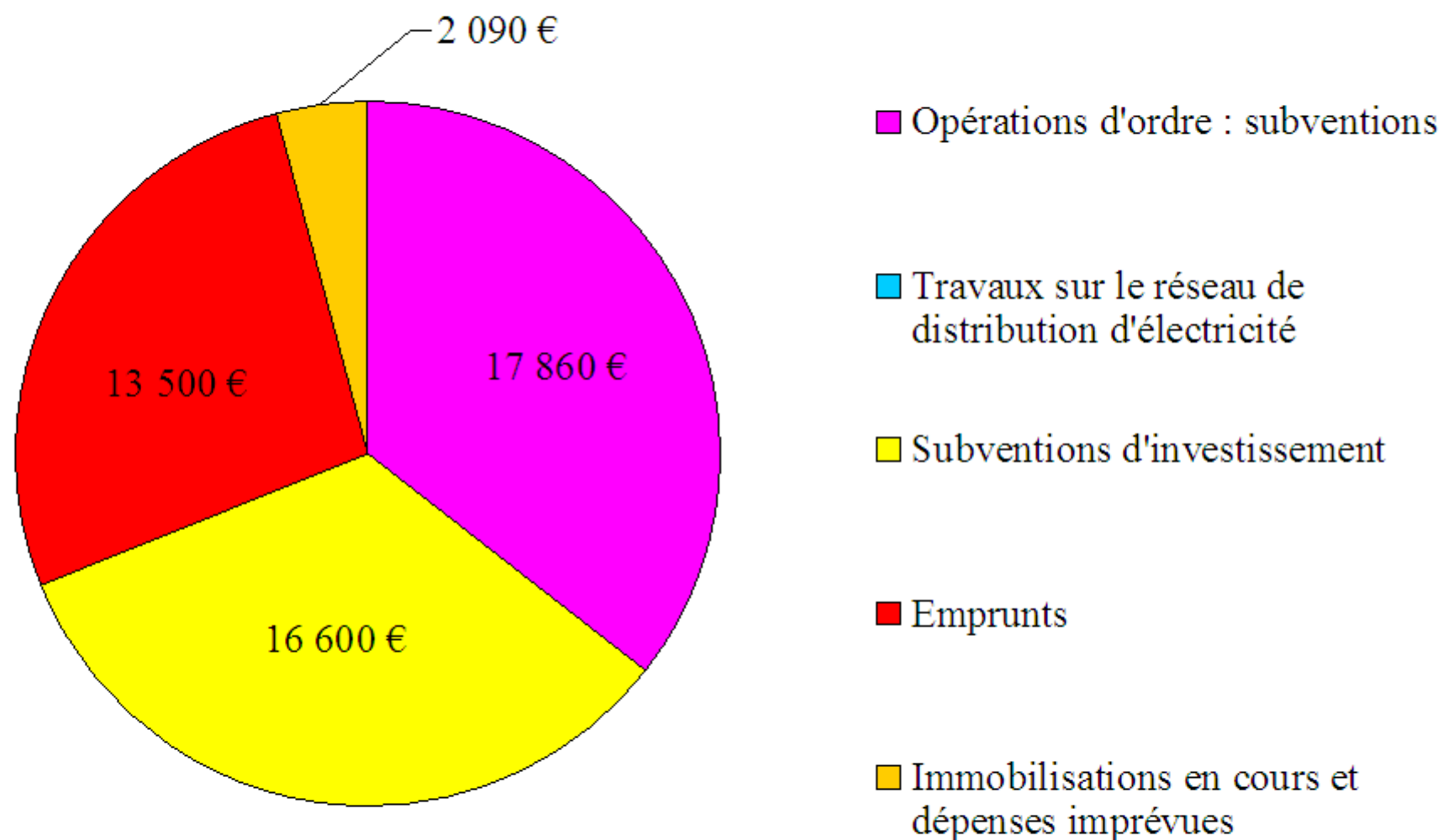
BUDGET REGIE ENR 2009 CONSOLIDE

RECETTES D'EXPLOITATION : 196 430 €



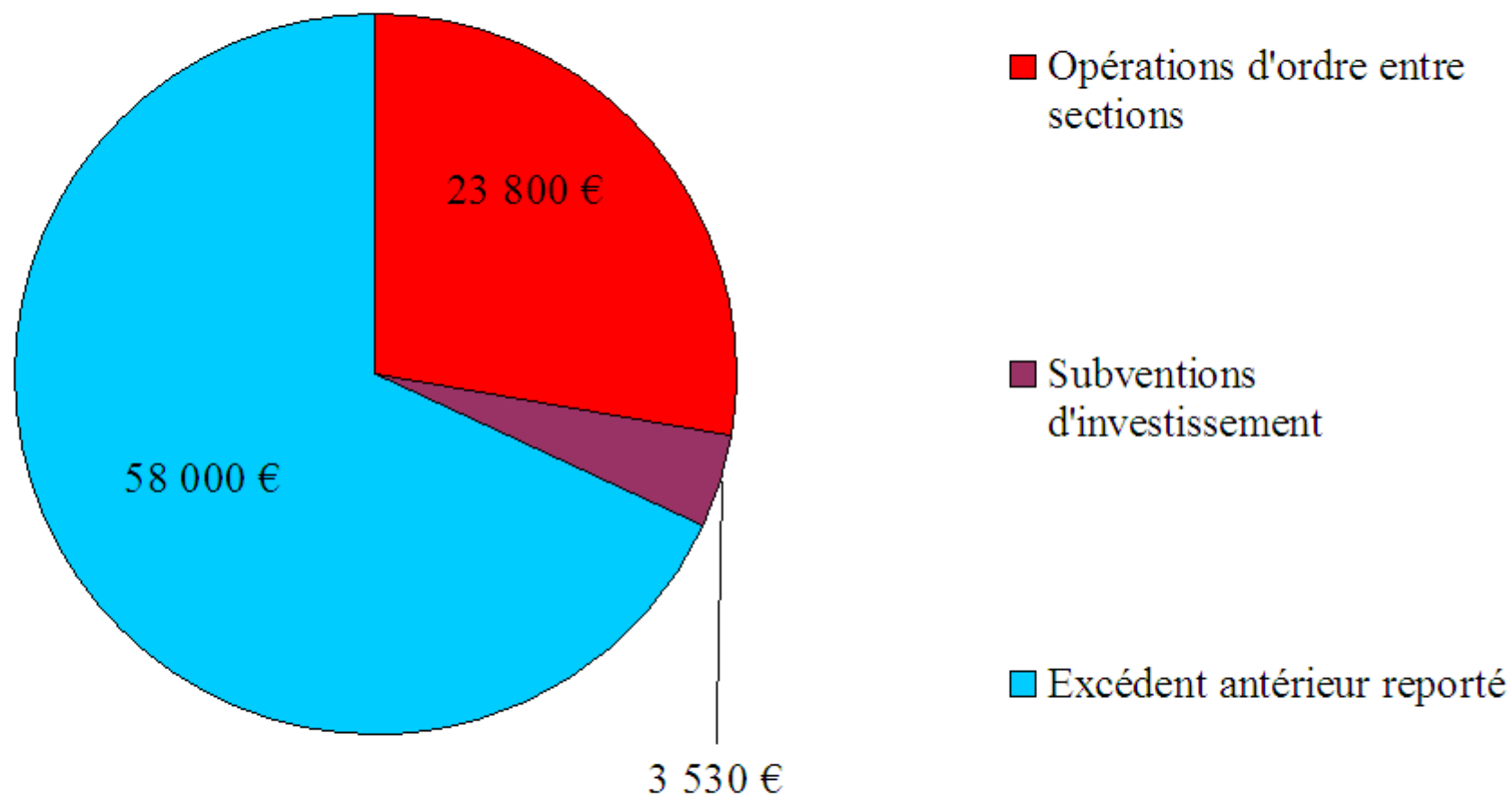
BUDGET REGIE ENR 2009 CONSOLIDE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 50 050 €



BUDGET REGIE ENR 2009 CONSOLIDE

RECETTES D'INVESTISSEMENT: 85 330 €



BUDGET REGIE ENR 2009 CONSOLIDE

Les orientations du budget : rappel

- ✚ **Le budget principal** : fonctionnement des services, travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques.
- ✚ **Le budget annexe "EnR conseil"** : convention de 2005 avec le Conseil général, servira aux prestations envisagées de conseils en énergie partagés.
- ✚ **Le budget annexe "EnR prestations de services"** : activités relevant du régime concurrentiel (TVA – M4)
- ✚ **Le budget annexe "EnR chaufferie de Scey-Sur-Saône"** : fonctionnement de la chaufferie (TVA – M4)

Les orientations du budget principal

- ✚ Actuellement, la redevance d'investissement versée par les concessionnaires 2 années après la réalisation des travaux, n'est pas affectée
- ✚ Avec la mise en application de la PCT (part couverte par le tarif), il est nécessaire d'affecter la recette à l'opération considérée
- ✚ Les extensions soumises à la PCT ne bénéficieront pas de la redevance d'investissement R2
- ✚ Les extensions réalisées en 2008 hors FACE, ne seront pas prises en compte dans le calcul de la R2 en 2010
- ✚ Un éventuel rattrapage est envisagé début 2011, mais ceci doit être confirmé

La suppression des tickets

- ✚ Les lois SRU et UH ont posé le principe que les communes compétentes en matière d'urbanisme doivent supporter le coût des équipements publics
- ✚ La loi électricité du 10 février 2000 dispose à son article 4 que :
 1. le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) couvre une partie des coûts de raccordement,
 2. la part des coûts de branchement et d'extension des réseaux d'électricité non couverte par le tarif peut faire l'objet d'une contribution

Les grands principes du protocole PCT

- + Pour les extensions non financées par le FACE, remplacer la redevance de concession versée 2 ans après les travaux par la PCT versée 3 mois après les travaux (la contribution du demandeur étant au plus égale au coût des travaux diminués de la PCT)**
- + Maintenir les équilibres financiers de chaque contrat de concession**
- + Valoriser les travaux à partir des bordereaux de prix des maîtres d'ouvrage**
- + Mettre en œuvre le dispositif au 1^{er} janvier 2010, pour les remises d'ouvrages datées postérieurement à cette date**

Les conséquences de la PCT

Financement des travaux	2009		2010	
	R2 anciennes règles	R2 ou PCT	R2 anciennes règles	R2 ou PCT
avec FACE	474 276 €	474 276 €	530 256 €	530 256 €
sans FACE	643 695 €	134 926 €	1 012 588 €	200 116 €
Total	1 117 971 €	609 203 €	1 542 844 €	730 373 €
Ecart	508 768 €		812 472 €	
PCT	549 125 €		876 918 €	

Les orientations du budget principal

✚ Les dépenses de fonctionnement ne seront modifiées que par l'éventuelle création du service de « conseils en énergie partagés »

Salaire annuel du technicien supérieur CEP (temps plein)	30 000 €
Salaire assistante administrative (10% d'un temps plein)	2 400 €
Location du bureau : 1/20 de l'amortissement annuel de l'immeuble du SIED 70	1 400 €
Déplacements : amortissement (sur 6 ans) d'un véhicule de 13 000 € et 20 000 km avec une consommation de 4,5 litres au 100 km avec un coût de gazole de 1,11€/l	3 200 €
Fournitures et frais divers	2 000 €
Frais de photocopies (2000 en couleur et 8500 en noir)	300 €
Assurances auto et statutaire	2 000 €
Matériels de communications électroniques : PC portable (amortissement 2000€ sur 5 ans) et téléphones fixe et portable avec abonnement	700 €
Coût total moyen annuel estimé du service CEP	42 000 €
Soit un coût moyen journalier d'environ	192 €

Les orientations du budget principal

+ Les recettes de fonctionnement seront modifiées par l'éventuelle création du service de « conseils en énergie partagés »

Conseils en énergie partagés	Plafond de l'assiette	Aides financières
Programme d'action du conseiller en énergie partagé pour une durée de 3 ans	Le coût journée pris en compte ne pourra pas dépasser 300 euros	<ul style="list-style-type: none">➤ ADEME : 30% avec un plafond d'assiette de 230 000 euros pour 3 ans.➤ Région : 15 000 euros qui porteront sur la première année.➤ le Conseil général de la Haute-Saône n'envisage pas de contribution particulière➤ il semble possible de demander une aide du FEDER➤ Contributions des communes bénéficiaires

Les orientations du budget principal

Hypothèse de calcul du coût de la prestation pour les communes bénéficiaires du service :

- Sur une base annuelle de **35** dossiers représentant une population d'environ **16 000** habitants, la contribution à la charge de chaque bénéficiaire serait de l'ordre de :

500 € + 50 € par tranche de 100 habitants

Les orientations du budget principal

- ✚ Les recettes de fonctionnement seront modifiées pour ce qui concerne la redevance R2 par l'application de la PCT pour les extensions non aidées par le FACE
- ✚ Les opérations réalisées avec l'aide du FACE continueront à être éligible à la R2
- ✚ Au 15 novembre dernier, la liste d'attente des inscriptions à la tranche AB du FACE représentant environ les $\frac{3}{4}$ du programme 2009. Dans ce contexte, nous devons nous interroger avec le Conseil général sur la façon d'utiliser la PCT pour pallier l'insuffisance du FACE en restant cohérent sur l'intégralité du territoire départemental

Les orientations des budgets EnR

- + Pas de particularités pour le budget annexe « prestations de services »**
- + Le budget annexe « conseil » retracera l'activité « conseils en énergie partagés »**
- + Pour la chaufferie de Scey-sur-Saône, le budget de la régie des ENR devrait se limiter à la simple exploitation, en régime normal de fonctionnement des installations**